



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

Soixante-dixième session

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

### Titre II Affaires politiques

### Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

[Programme 4 (plan-programme biennal pour la période 2016-2017)]

#### Rectificatif

#### 1. Paragraphe 5.94

*Remplacer* le texte de la première ligne par le libellé suivant

L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a été la première opération de maintien de la paix créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 50 (1948) et incarne la volonté du Conseil de veiller à l'application des accords d'armistice et des cessez-le-feu qui en découlent.

#### 2. Paragraphe 5.97

*Remplacer* le texte du paragraphe par le libellé suivant

5.97 L'Organisme continuera de présenter, en temps voulu et avec le souci de la précision, des rapports d'observation et des analyses de l'évolution politique, en particulier des conditions de sécurité, dans toute la zone concernée. Il fournira un appui à toutes ses antennes, à tous ses bureaux de liaison ainsi qu'à son quartier général à Jérusalem pour ce qui concerne le commandement, l'administration, la logistique et la sécurité. Il continuera également d'user des bons offices du chef de la mission pour renforcer et améliorer les relations entre Israël et ses voisins. Il continuera également d'entretenir et de consolider des relations fructueuses avec les ambassadeurs et représentants diplomatiques des pays fournisseurs de contingents ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies dans la région. Il continuera en outre d'élaborer des plans d'urgence applicables en cas de changement de la situation militaire ou politique dans la zone d'opérations.



**3. Paragraphe 5.100 a)**

*Remplacer* le texte du paragraphe par le libellé suivant

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : autres activités de fond : occupation des postes d'observation 24 heures sur 24, patrouilles, enquêtes et inspections; rapports de situation quotidiens, hebdomadaires, mensuels et annuels sur les incidents et les violations, l'évolution politique et les questions de sécurité; rapports quotidiens sur les opérations militaires; comptes rendus quotidiens des informations diffusées par les médias; et rapports politiques hebdomadaires et mensuels; rapports mensuels sur les incidents de sécurité; enquêtes opérationnelles sur les incidents et les violations; réunions avec des représentants des autorités et des institutions du pays hôte, avec des représentants de pays fournisseurs de contingents et avec les chefs d'autres missions des Nations Unies dans la zone d'opération de l'ONUST;
-